CONSIGNES GÉNÉRALES BALADE

1 - Sont admis tous les véhicules, motos avec ou sans side-car, cycle cars, cyclomoteurs, scooters, voitures automobiles, utilitaires, camions dont l'année de fabrication est antérieure à 1991 et en règle avec la législation en vigueur.
2 - Cette balade touristique n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.
3 - Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi que sur les règles de l'alcoolémie en vigueur ainsi qu'aux Arrêtés municipaux des localités traversées.
4 - S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants devront obligatoirement être titulaires du permis correspondant à leur véhicule et être assurés pour ce véhicule, pour eux-mêmes et leurs passagers. Nous vous rappelons que le port du casque et des gants sont obligatoires pour le conducteur et le passager des 2 roues.
5 - La sécurité sera assurée par des motos modernes dont les pilotes seront impérativement équipés de gilets fluorescents et casqués.
6 - Un véhicule de tête, équipé de gyrophare, ouvrira le convoi. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ne devront en aucun cas dépasser ce véhicule.
7 - Tout participant, motard de sécurité ou conducteur d'un véhicule de la balade se doit de respecter la loi: code de la route et notamment l'alcoolémie et de montrer un civisme certain envers les autres usagers de la route. Si une personne provoquait un accident, elle ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
8 - Des véhicules balais fermeront le convoi et seront aussi équipés de gyrophares. Ces véhicules ne dépasseront pas les derniers participants. Si à la suite d'un arrêt pour panne, la durée de la réparation s'avérait trop longue, le véhicule serait chargé dans le véhicule balai (le temps toléré par l'organisation est celui nécessaire au remplacement d'une bougie ou à la réalisation d'un plein d'essence).
9 - Les pleins d'huile ou d'essence sont à la charge des participants.
10 - Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas de non-participation à la manifestation.
11 - Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

Aigrefeuille sur Maine le 10 juin 2023

Le Président : Luc DANIEL

30EME RENCONTRE VEHICULES ANCIENS

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

Nouveau programme
Nouvelle formule

30ème Rencontre Autos Motos Utilitaires Aigrefeuille-sur-Maine.

Rendez vous le 8 octobre 2023
Salle des Richardières Aigrefeuille-sur-Maine

Amis collectionneurs,

L'association Rénovation Mécaniques Anciennes vous invite à participer à notre 30ème rencontre autour de notre passion commune pour les véhicules anciens.
Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement sont à renvoyer au plus tard le 28 septembre 2023.

Payable par chèque à l'ordre de RMA, à renvoyer à l'adresse suivante :

Bernard PESEUX
47, rue la Noë Roquette 44120 Vertou

- Programme de la Balade -

7h45	:	Accueil des participants pour la balade et petit déjeuner
9h00	:	Départ auto-moto
10h30	:	Pause
12h30	:	Apéritif
13h	:	Déjeuner au Poiré-sur-Vie
16h -16h30	:	Retour salle des Richardières

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA BALADE

☐ AUTO ☐ MOTO ☐ CYCLO ☐ UTILITAIRE

Marque et type du véhicule :
Année :
Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
N° de permis :
Assurance du véhicule :

RESERVATION

Conducteur	1	x 30 €	= 30 €
Accompagnateurs		x 25 €	
Enfants (jusqu'à 12ans)		x 15 €	

TOTAL *

* Prix de la réservation (à régler lors de l'envoi de la réservation).

Renseignements :
Luc Daniel 07 65 67 31 73
Pascal Becavin 06 15 44 48 22

Aucune réservation sur place le jour même